# Postulat Jérôme Christen et consorts intitulé "Evitons de faire un hôpital pour les automobilistes!"

## Développement

La pré-étude du projet d'agglomération Riviera révèle une lacune dans le projet d'implantation de l'Hôpital Riviera-Chablais. Prévu sur la commune de Rennaz au lieu-dit la Grange des Tilles, au sud de l'échangeur autoroutier, l'accessibilité en transports publics de l'hôpital se ferait par la prolongation de la ligne de bus VMCV, soit une desserte locale, alors qu'il s'agit d'un équipement régional.

## Il faut une desserte rapide

La pré-étude du projet d'agglomération relève qu'un équipement de l'importance du futur hôpital régional devrait bénéficier d'une desserte de niveau régional et rapide. Il desservira en effet un bassin de population d'environ 150'000 habitants, emploiera 1200 personnes à plein temps (environ 1800 employés) et représentera un investissement de 250 à 300 millions.

## Mauvaise implantation

Le choix de son implantation actuelle n'est pas judicieux dans la mesure où les temps de parcours en transports publics seront très importants, par exemple, 40 minutes depuis Vevey. Pour des trajets internes à une agglomération, la durée du trajet ne devrait pas excéder 30 minutes. Par ailleurs pour les usagers venant du Chablais, un transbordement doit se faire à Villeneuve pour passer du train au bus VMCV.

### Nouvelle halte RER

Le rapport de la pré-étude démontre que l'implantation de l'hôpital a été mal pensée et qu'il aurait fallu prévoir sa localisation à proximité de la ligne CFF et créer une nouvelle halte RER. Ainsi au lieu d'un temps de parcours de 40 minutes depuis Vevey, il pourrait être réduit à 20 minutes. De même, depuis Aigle, il serait réduit de 20 à 10 minutes.

#### Desserte ferroviaire souhaitable

Ce problème de desserte a fait l'objet d'un courrier adressé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) aux gouvernements vaudois et valaisans, selon le quotidien "24 Heures" du 14 août. L'ARE confirme les résultats de la pré-étude, soit que compte tenu de la dimension régionale de l'équipement, une desserte ferroviaire est nécessaire car nettement plus efficace que des lignes de bus. Ce qui impliquerait de déplacer le site de l'hôpital de quelques centaines de mètres.

### Conséquences financières

Il est fait allusion au fait que la Confédération pourrait réduire sa part au financement des projets de transports de la Riviera dans le cadre de son projet d'agglomération. Selon "24 Heures", ces informations auraient été transmises au canton déjà l'automne dernier, avant le vote du Grand Conseil sur le crédit d'étude de l'Hôpital Riviera-Chablais et l'Etat de Vaud aurait décidé de "l'oublier".

## Entorse au plan directeur cantonal

Le projet d'implantation tel que prévu est en totale contradiction avec le plan directeur cantonal et ses principes de développement durable, car il est générateur de trafic hors localité. Un projet d'agglomération mal noté par la Confédération aurait des conséquences financières non négligeables pour les communes concernées.

#### Conclusion

Le présent postulat à pour but de demander un rapport au Conseil d'Etat sur l'opportunité de suspendre le projet de l'hôpital unique Riviera Chablais et de se donner le temps d'examiner la possibilité d'étudier une implantation permettant d'assurer une meilleure desserte en transports publics. Et au cas où le Conseil d'Etat refuserait de faire cette démarche, de savoir quelles compensations financières l'Etat de Vaud serait prêt à assumer dans le cas où le projet d'agglomération Riviera se verrait prétérité par la Confédération à cause de la mauvaise implantation de l'hôpital.

Souhaite développer et demande le renvoi à une commission.

Vevey, le 21 août 2009.

(Signé) Jérôme Christen et 20 cosignataires

**M. Jérôme Christen :** — Je ne vais pas refaire aujourd'hui le débat de mardi dernier, mais j'aimerais attirer votre attention sur l'importance de l'enjeu et faire quelques commentaires sur le rapport Albatros que le Conseil d'Etat nous a recommandé — qui est particulièrement édifiant.

Le Conseil d'Etat nous avait dit qu'à travers l'étude Albatros, toute une série de sites étaient passés en revue selon une étude multicritères. En lisant cette étude, je me suis rendu compte qu'on avait surtout privilégié les accès routiers. C'est vrai que l'on a tenu compte de l'accessibilité du futur hôpital par les transports publics; mais il faut bien nuancer, parce qu'Albatros a tenu compte exclusivement de la proximité des transports publics et non mené une véritable réflexion sur les temps de trajet et de transbordement nécessaires pour arriver jusqu'au futur hôpital. L'étude n'a d'ailleurs pas tenu compte de la différence d'efficacité entre le train et le bus, notamment pour les communes de Vevey et La Tour-de-Peilz, ni des transbordements rail - bus nécessaires pour les habitants du Chablais, qui constituent une partie non négligeable des gens qui fréquenteront cet hôpital, que ce soit le personnel ou des visiteurs.

Ma conclusion est que la réflexion n'est pas aboutie. Je comprends que ce soit fatiguant, après tant d'années d'études et de réflexion, de mettre encore une fois l'ouvrage sur le métier. Mais cela n'en vaut-il pas la peine pour un projet de 300 millions, qui devrait figer la présence d'un hôpital régional pour au moins 100 ans ? Est-ce qu'il ne vaut pas mieux aller jusqu'au bout de la réflexion plutôt que de prendre le risque d'une nouvelle déconvenue ? On se souvient de ce qui s'est passé avec Sully et avec le Musée des Beaux-arts.

Lorsque j'ai parlé de lacunes dans ce dossier mardi dernier, M. Mermoud a été piqué au vif. J'aimerais dire que ce n'était pas une critique à son encontre, ni à l'égard des services de l'Etat ou du Conseil d'Etat.

Tout évolue et il faut savoir rester humble. Il y a cinq ans, on ne parlait pas de projet d'agglomération sur la Riviera. Ce projet n'a été lancé qu'il y a un peu plus d'un an et c'est la préétude qui met en lumière le défaut d'implantation envisagé pour l'hôpital Riviera. Ce serait dommage de manquer l'opportunité de réaliser un projet exemplaire sur le plan de la mobilité douce. Par ailleurs — et là c'est le municipal qui parle — il est important de savoir si l'Etat de Vaud assumera son choix si la Confédération pénalise le projet en raison d'un mauvais choix

d'implantation. L'enjeu pour la Riviera est trop important pour qu'on s'épargne cette ultime réflexion. Sur cette question-là, je n'ai pas eu de réponse claire du Conseil d'Etat, et je me réjouis que l'on puisse en discuter en commission.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat: — Comme nous aurons l'occasion de discuter en commission, je vous propose de ne pas faire trois fois le débat.

J'ai demandé la parole au président pour dire que le Conseil d'Etat souhaite cette discussion en commission. Je pense que c'est le meilleur moyen pour aller au fond du dossier car c'est plus facile qu'en plénum. C'est vrai qu'on va devoir redire ce qu'on a déjà dit à la Commission interparlementaire, mais cela ne fait rien ; je crois qu'il est bon de dire les choses plutôt trois fois qu'une, parce qu'il est important — surtout du côté de la Riviera et du Chablais, c'est-à-dire des élus provenant des régions concernées — de pouvoir intégrer tous les aspects de ce dossier. Je suis convaincu que quand nous aurons fait le travail à fond — le nez dans les dossiers — le consensus qui a émergé des deux Grands Conseils se reformera.

Depuis la discussion sur l'interpellation de M. Dolivo, M. Mermoud et moi avons rencontré mercredi matin passé les syndics de la Riviera. Nous leur avons reparlé de certains engagements pris — je dois d'ailleurs dire que les syndics de la Riviera ont tous, à l'unanimité, confirmé leur attachement à ce projet et à la localisation prévue, ainsi que leur volonté d'aller de l'avant. Nous avons pu redire ce qui n'a peut-être pas suffisamment été compris. Les études, et notamment l'étude Transitec, montrent l'intérêt d'une desserte en bus — grâce à la fréquence qu'une ligne de bus peut apporter, davantage qu'un train —, et aussi un avantage par rapport aux coûts, au rapport coût-bénéfices. Cette étude-là, nous l'avons dit aux syndics de la Riviera, n'est pas aboutie et insuffisante. On sait que, pour les habitants de Vevey et de la Tour-de-Peilz, il faudra aller plus loin que la desserte normale du bus, qui met environ quarante minutes pour arriver jusqu'à Rennaz si l'on prolonge les lignes de bus existantes. On sait que l'on devra probablement prévoir des navettes, notamment pour que le personnel n'ait pas à subir tous les arrêts du bus et qu'il ait une liaison beaucoup plus rapide entre les nœuds ferroviaires de Vevey, de Montreux et de Monthey. On a donc véritablement conscience que le dispositif prévu dans l'étude Transitec est insuffisant et que le crédit d'ouvrage sera affaibli si nous ne renforcons pas sensiblement ce volet-là. C'est ce qui a été dit à la Commission interparlementaire et ce que nous redirons — l'engagement solennel sera pris aussi dans la commission qui traitera du postulat de M. Christen. Ensuite, vous aurez le crédit d'ouvrage en main, vous pourrez juger sur pièce pour voir si cela suffit ou s'il faut d'autres moyens.

J'ajoute enfin que nous avons pris la décision de faire un groupe de coordination entre les deux démarches d'agglomérations — la démarche de la Riviera et du Chablais valaisan-vaudois, et celle de la réalisation du crédit d'ouvrage pour l'hôpital. Il y a donc trois démarches en cours en ce moment ; ceux qui prévoient de construire le crédit d'ouvrage vont vous le présenter début 2011. Ces trois démarches doivent absolument être coordonnées et, si possible, sous une supervision politique, parce qu'il est important que les responsables politiques soient associés à ces réflexions-là. Donc, nous avons décidé avec Jean-Claude Mermoud de créer un groupe de coordination qui prendra deux délégués de ces trois démarches, et nous ferons régulièrement des séances pour nous assurer de leur coordination.

Voilà les informations que je peux déjà vous donner, mais on reprendra le tout en commission. Je suis confiant qu'ensuite nous aurons rassuré M. Christen, dont les préoccupations sont légitimes, nous en avons bien conscience.

La discussion est close.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'un commission.